



Projet de pipeline de Casselman

Seconde séance d'information publique virtuelle

Disponible du 19 mai au 6 juin 2025

AECOM

 **ENBRIDGE**[®]
Life Takes Energy[®]

Bienvenue



- Bienvenue sur le portail en ligne de la seconde séance d'information publique virtuelle du **projet de pipeline de Casselman**. Veuillez utiliser le menu situé à gauche de la page pour naviguer entre les différentes sections du site. Pour une meilleure expérience, ce site est optimisé pour les ordinateurs et les tablettes utilisant le navigateur Google Chrome.
- L'ensemble des diapositives de la présentation ainsi que la transcription audio, la carte à grande échelle des itinéraires proposés, l'avis de démarrage du projet ainsi que les séances d'information publiques sont disponibles pour consultation ou téléchargement par l'intermédiaire des liens ci-dessous.
- Les questions et commentaires peuvent être soumis en utilisant le bouton « Questionnaire » situé dans le coin inférieur droit de la page. Un représentant d'Enbridge Gas ou d'AECOM y répondra.
- Veuillez noter que la **seconde séance d'information publique virtuelle** sera disponible du **19 mai au 6 juin 2025**.
- Vous pouvez consulter plus de renseignements sur le projet et les supports de présentation de la **première séance d'information publique virtuelle** ici : <https://www.enbridgegas.com/casselmanpipeline>.

Objectif de la 2^{ème} séance d'information publique



- Fournir une mise à jour sur le projet, présenter les itinéraires privilégiés, discuter de l'évaluation des itinéraires alternatifs ainsi que de la manière dont les commentaires des parties prenantes ont été pris en compte dans le processus de sélection des itinéraires.
- Consulter les communautés autochtones et s'entretenir avec le public et les autorités réglementaires au sujet du projet et des itinéraires privilégiés, des incidences éventuelles et des mesures d'atténuation proposées.
- Donner l'occasion à ces personnes, aux propriétaires fonciers concernés et au public d'examiner le projet proposé et de poser des questions ou de formuler des observations aux représentants d'Enbridge Gas et d'AECOM.
- Avoir la possibilité de cibler les contraintes encore inconnues du projet et passer en revue les plans préliminaires, afin d'atténuer les répercussions socio-économiques et environnementales éventuelles.



L'engagement d'Enbridge Gas



Enbridge Gas s'engage à collaborer avec les communautés autochtones, les agences, les groupes d'intérêt et les membres de la communauté. Elle s'engage à fournir des renseignements à jour de manière ouverte, honnête et respectueuse, tout en prenant soigneusement en compte vos commentaires. Avec plus de 3,9 millions de clients résidentiels, commerciaux et industriels en Ontario, Enbridge Gas s'engage à fournir du gaz naturel de manière sûre et fiable. La gestion de l'environnement est également une priorité absolue pour Enbridge Gas, qui mène ses activités dans le respect de l'environnement.

Aperçu du projet



Afin de soutenir le développement des énergies renouvelables à faible émission de carbone en Ontario et de répondre aux besoins d'un client, Enbridge Gas propose de raccorder un générateur de gaz naturel renouvelable à son réseau de distribution dans les municipalités des Comtés unis de Prescott et Russell, des Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, et de la ville d'Ottawa. Le projet comprend la construction d'environ 13,2 kilomètres de pipelines en acier de 6 et 8 pouces et devrait se dérouler provisoirement dans l'emprise municipale existante et/ou sur des terrains privés.

La zone du projet nécessitera deux emplacements géographiques distincts, ou tronçons, pour accueillir le volume de gaz naturel renouvelable qui sera injecté dans le réseau de distribution. Ces tronçons sont ceux de Casselman et d'Ottawa.

Processus d'étude d'impact



Dans le cadre du processus de planification, Enbridge Gas a retenu les services d'AECOM Canada ULC (AECOM) pour réaliser une étude d'impact du projet. L'étude d'impact répondra aux exigences du document « *Environmental Guidelines for the Location, Construction, and Operation of Hydrocarbon Projects and Facilities in Ontario, 8th Edition (2023)* » de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

L'étude consistera à :

- Entreprendre le processus d'engagement pour comprendre les points de vue des parties intéressées et éventuellement affectées ;
- Consulter les communautés autochtones pour comprendre leurs intérêts et les répercussions éventuelles ;
- L'étude devra être menée au cours de la phase la plus précoce du projet ;
- Cibler les répercussions éventuelles du projet ;
- Élaborer des objectifs d'atténuation des incidences sur l'environnement et des mesures de protection, afin d'éviter ou de réduire les incidences éventuelles ;
- Élaborer un programme approprié d'inspection, de surveillance et de suivi de l'environnement.

Processus de sélection des itinéraires privilégiés



Le processus d'évaluation des itinéraires a été réalisé conformément aux lignes directrices environnementales de la Commission de l'énergie de l'Ontario (2023), qui ciblent les caractéristiques environnementales et socio-économiques à prendre en compte et les principes à respecter dans le cadre de l'évaluation des itinéraires. L'itinéraire privilégié pour le projet proposé a été confirmé par l'intermédiaire d'un processus à cinq étapes :

Étape 1 :

Développer les paramètres de l'itinéraire

- Définir la zone d'étude.
- Définir les objectifs de l'itinéraire. Par exemple :
 - Suivre un chemin raisonnablement direct entre les points de départ et d'arrivée.
 - Si possible, éviter les caractéristiques environnementales et socio-économiques sensibles.
 - Être parallèle aux infrastructures linéaires existantes.
 - Suivre les limites des terrains et des propriétés existantes.
- Créer un inventaire des caractéristiques environnementales et socio-économiques.

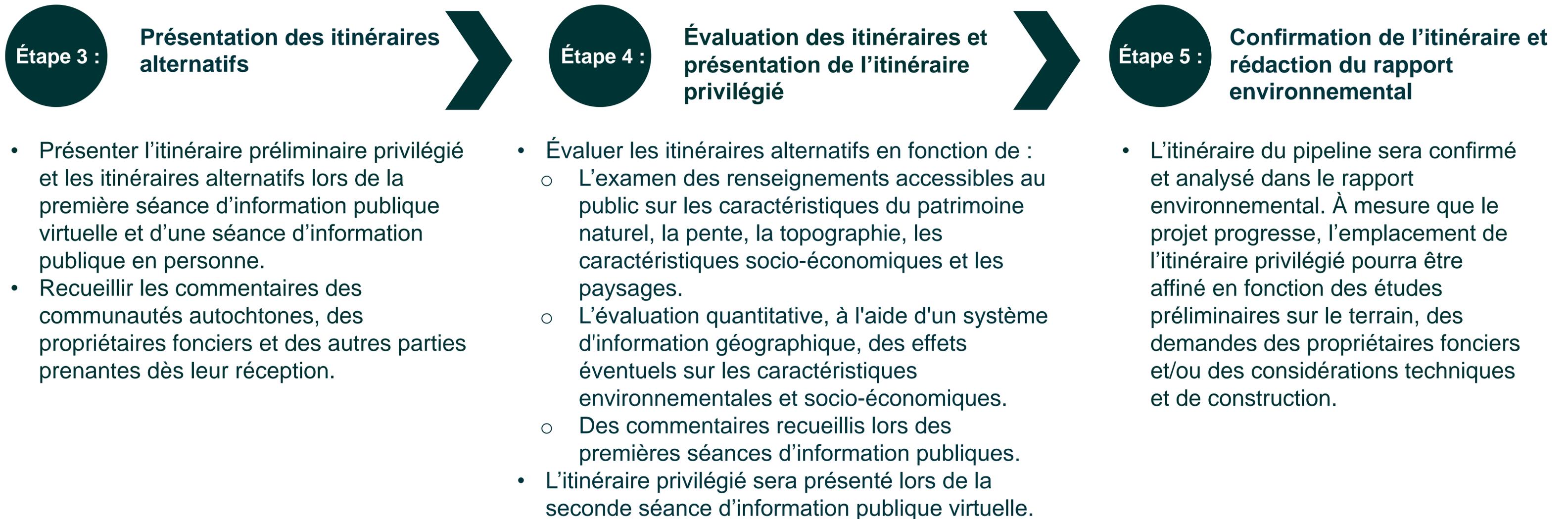


Étape 2 :

Cibler les itinéraires alternatifs dans la zone d'étude

- Cibler des itinéraires raisonnables et réalisables dans la zone d'étude en tenant compte des objectifs de l'itinéraire et ainsi que des possibilités et des contraintes environnementales et socio-économiques.

Processus de sélection des itinéraires privilégiés (suite)



Nous sommes rendus à
cette étape

Consultation et engagement – Commentaires reçus



Tronçon de Casselman :

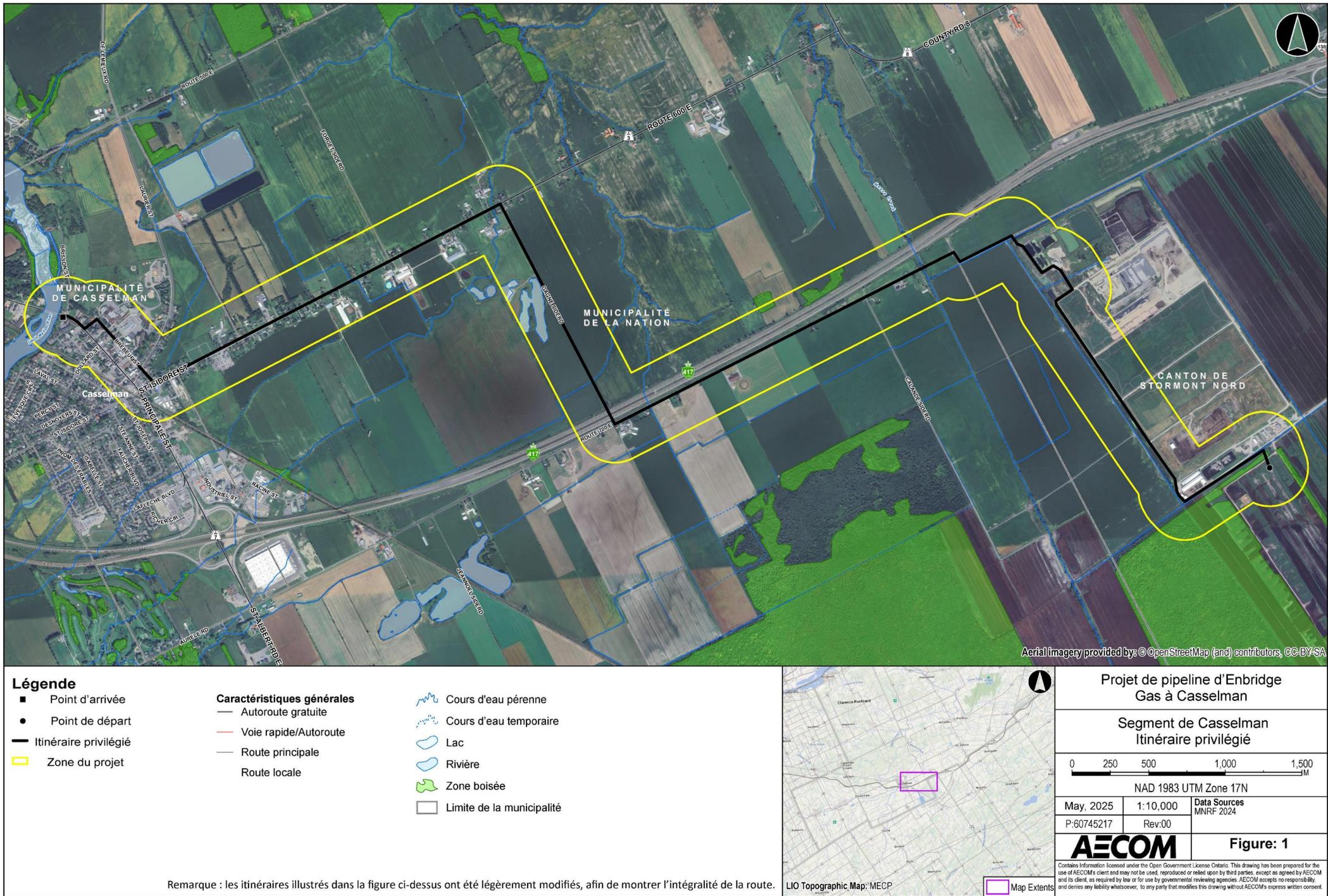
- Le ministère des Transports a fait remarquer que le pipeline doit traverser l'autoroute 417 à l'extérieur de la zone d'échangeur fonctionnelle (y compris les bretelles d'accès et de sortie) et que les services publics ne peuvent pas être installés parallèlement au corridor autoroutier.
- Les comtés unis de Prescott et Russell ont demandé que l'itinéraire du pipeline minimise les effets sur les routes nouvellement pavées, en particulier à l'intersection de la route de comté 3 (route 600 E) et de la rue Principale. Ils ont également signalé des problèmes de drainage existants et des croisements profonds de services publics le long de la route de comté 3 et ont demandé que le nombre de routes de comté touchées soit réduit au minimum.
- Des préoccupations ont été exprimées concernant les perturbations éventuelles sur les propriétés résidentielles et agricoles pendant la construction, en plus d'autres perturbations, comme la pollution atmosphérique, le bruit, les fermetures de routes, les dommages sur les propriétés et les dommages sur les services publics existants.
- D'autres préoccupations concernaient la circulation et les conflits éventuels avec les infrastructures existantes d'Enbridge Gas.

Tronçon d'Ottawa :

- Préoccupations concernant les zones humides adjacentes à l'itinéraire de alternatif 1.
- Il a été noté que les terrains adjacents à l'itinéraire de alternatif 1 sont réglementés par l'organisme Conservation de la Nation Sud.
- Les infrastructures de transport et de distribution d'électricité traversent et/ou sont adjacentes aux itinéraires proposés.

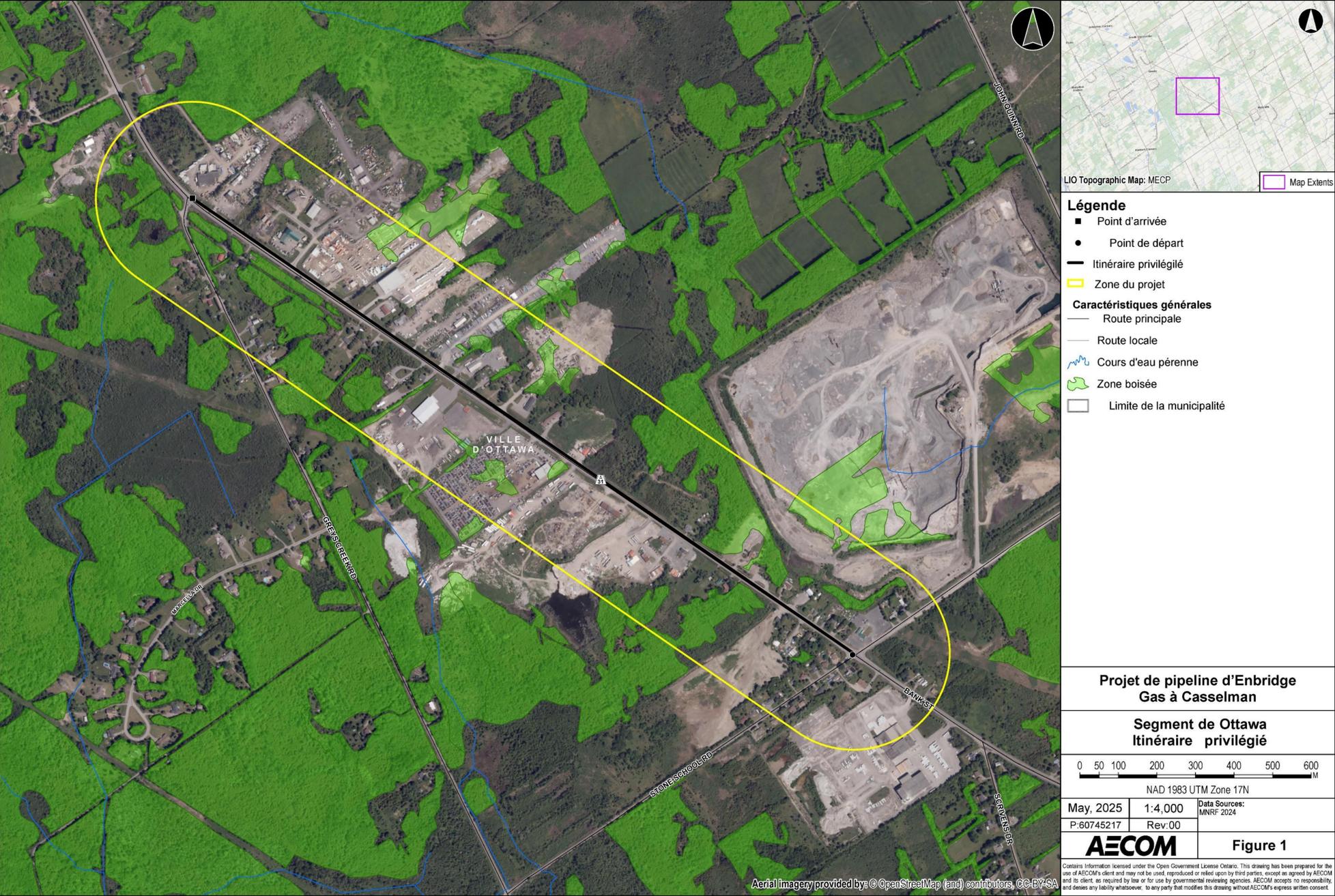
Itinéraire privilégié – Tronçon de Casselman

Partant du poste d'injection de gaz naturel renouvelable à l'installation du générateur, le pipeline se dirige vers l'ouest sur le chemin Laflèche, puis vers le nord sur des terrains privés. Le pipeline bifurque ensuite vers l'ouest sur la route 700, puis vers le nord en traversant l'autoroute 417, et se prolonge vers le nord le long du chemin Gagne avant de bifurquer vers l'ouest sur la route 600 Est, puis vers le nord sur la rue Brébeuf, vers l'ouest sur la rue Montcalm, puis vers le nord sur la rue Principale jusqu'à son point d'arrivée juste à l'est de la rivière Nation Sud.



Itinéraire privilégié – Tronçon d'Ottawa

Partant de l'intersection du chemin Stone School et de la rue Bank, le pipeline se dirige vers le nord jusqu'à son point d'arrivée à l'intersection du chemin Greys Creek et de la rue Bank.



Confirmation de l'itinéraire privilégié



À la suite de l'évaluation de l'itinéraire, du programme d'engagement et de consultation, et compte tenu des commentaires reçus à ce jour, l'itinéraire privilégié pour les tronçons de Casselman et d'Ottawa ont été choisis pour les raisons suivantes :

- Priorité accordée aux caractéristiques de l'itinéraire où les incidences peuvent être réduites au minimum ou éliminées grâce à des mesures d'atténuation ;
- Prise en compte des commentaires des parties prenantes, de la faisabilité et des contraintes foncières ;
- Évitement du recours à des servitudes privées ;
- Évitement des caractéristiques environnementales sensibles, telles que les zones humides à proximité du chemin Greys Creek (Ottawa) ;
- Réduction au minimum des défis logistiques et techniques à venir.

Enbridge Gas demeure déterminée à poursuivre son engagement auprès des parties concernées et intéressées durant la conception détaillée et la construction, et continuera de répondre aux préoccupations tout au long du cycle de vie du projet.

Caractéristiques socio-économiques



Le projet sera principalement construit sur les terrains adjacents à l'emprise de la route municipale existante. De plus, les itinéraires privilégiés traversent de nombreuses zones à usages multiples, allant des zones rurales et agricoles aux zones commerciales, industrielles et résidentielles.

Effets éventuels

- Augmentation temporaire du bruit, de la poussière et des émissions atmosphériques.
- Augmentation des volumes de circulation pendant la construction.
- Perte temporaire de l'usage d'un bien immobilier résidentiel et/ou commercial.
- Défrichage des plantes ornementales le long de l'itinéraire du pipeline.

Exemples de mesures d'atténuation

- Accès à la circulation sera maintenu, dans la mesure du possible, pendant la construction.
- Limitation de la construction aux heures de journée et respect des règlements applicables en matière de bruit.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de contrôle de la circulation.
- Placement de clôtures aux emplacements appropriés pour assurer la sécurité.
- Mise à disposition des coordonnées d'un représentant désigné d'Enbridge Gas avant et pendant la construction.
- Achèvement de la revégétalisation des zones comportant des plantes ornementales défrichées selon les besoins (y compris l'ensemencement/la plantation).

Ressources du patrimoine culturel



Une évaluation archéologique de niveau 1 sera menée afin de déterminer si la zone d'étude présente un potentiel archéologique. De plus, dans le cadre du projet, un examen du patrimoine culturel sera réalisé avant la construction.

Pendant la construction, des éléments du patrimoine culturel tels que des découvertes archéologiques, des bâtiments patrimoniaux, des clôtures et des paysages peuvent être repérés.

Effets potentiels

- Endommagement ou destruction de ressources archéologiques ou historiques.

Exemples de mesures d'atténuation

- Évaluation archéologique de l'empreinte de la construction, avec examen et acceptation du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme.
- Évaluation du patrimoine culturel (pour les éléments du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel) de l'emprise de la construction.
- Dispositions relatives à l'arrêt des travaux et au signalement de toute ressource archéologique ou historique inconnue jusqu'alors, découverte ou suspectée d'être découverte au cours des travaux d'excavation.

Ressources aquatiques



Les itinéraires privilégiés comprennent les passages de cours d'eau/de drains (à Casselman uniquement) et les zones humides (évaluées ou non).

Enbridge Gas comprend l'importance de la protection des cours d'eau, des zones humides et de la faune associée pendant la construction et mettra en œuvre des mesures d'atténuation reconnues pour réduire les effets éventuels sur l'environnement.

Effets éventuels

- Perturbation et altération des espèces et des habitats aquatiques et/ou des effets de nuisance.
- Augmentation de l'érosion du sol, de la sédimentation et de la turbidité des cours d'eau résultant de l'élimination de la végétation.

Exemples de mesures d'atténuation

- Installation de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments.
- Obtention de tous les permis et approbations des agences.
- Respect des lignes directrices relatives aux périodes de réalisation de travaux dans l'habitat du poisson.
- Utilisation de foreuses directionnelles horizontales et/ou de foreuses sans tranchée à l'intérieur ou à proximité d'éléments sensibles du point de vue de l'environnement (par exemple, les cours d'eau, les zones humides, etc.).
- Pour les travaux de construction dans le canal, protection des espèces aquatiques par des méthodes telles que la dérivation du débit/l'assèchement, la planification du sauvetage des poissons et la gestion de la sédimentation et de la turbidité.
- Ensemencement des zones perturbées afin d'établir un habitat et de réduire l'érosion.
- Replantation de la végétation le long des cours d'eau en cas de perturbation.

Ressources terrestres



Des caractéristiques environnementales naturelles comme des zones boisées, des zones naturelles désignées et des zones humides se trouvent près des itinéraires privilégiés. Il est également possible que des espèces menacées se trouvent à proximité de la zone du projet.

Effets éventuels

- Endommagement ou suppression de la végétation et de l'habitat de la faune dans la zone de construction.
- Perturbation et/ou mortalité de la faune locale.

Exemples de mesures d'atténuation

- Réalisation d'études (y compris des études sur les espèces en péril) avant la construction afin de déterminer les possibilités d'habitat pour la faune et la flore.
- Dans la mesure du possible, abattage des arbres en dehors des périodes de migration des oiseaux (généralement du 1er avril au 31 août).
- Marquage clair de la zone de construction pour éviter les dommages accidentels.
- Distribution de fiches d'identification des espèces menacées et organisation de séances de formation sur l'environnement à l'intention des travailleurs pour les sensibiliser aux espèces sensibles, aux habitats et aux mesures d'atténuation nécessaires à mettre en œuvre lors des activités de construction.
- Ensemencement des zones perturbées afin d'établir un habitat et de réduire l'érosion, si nécessaire.
- Obtention de tous les permis nécessaires et respect des conditions d'approbation.

Exigences en matière d'accès et de terrain

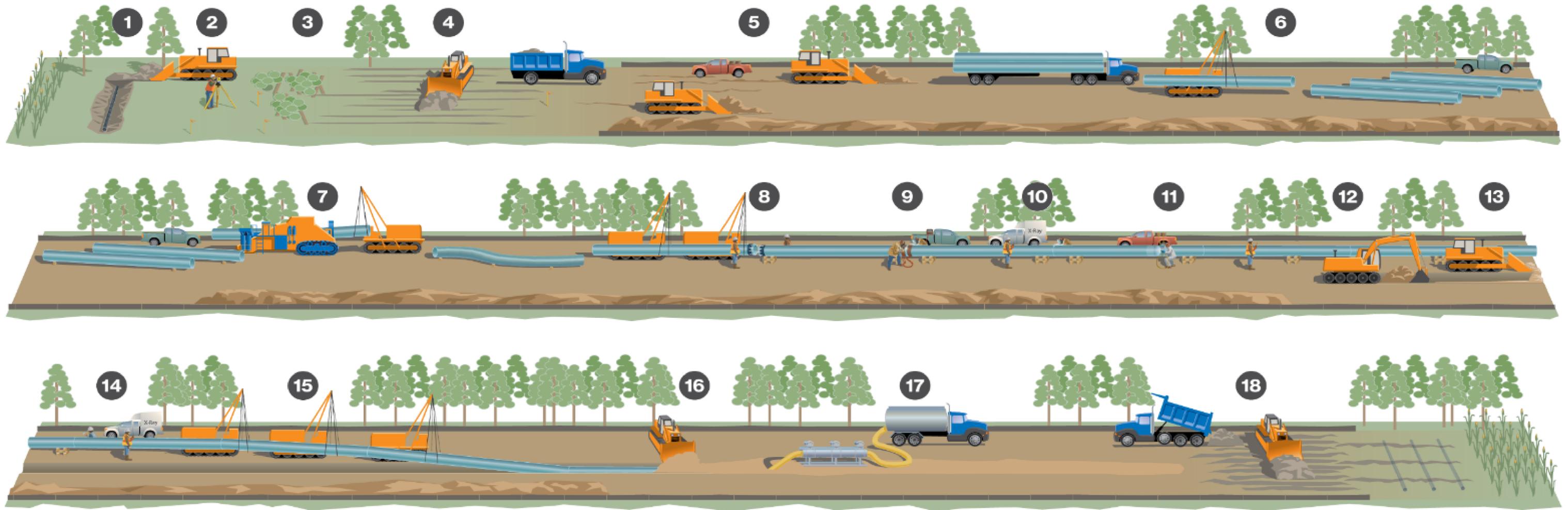


La majeure partie de l'itinéraire du pipeline sera construite dans l'emprise de la route municipale, mais certaines circonstances nécessitant des accords d'accès, des servitudes permanentes ou un espace de travail temporaire pendant la construction pourraient entraîner la nécessité d'accéder à des terrains supplémentaires en dehors de l'emprise de la route.

Enbridge Gas dispose d'un programme complet de relations avec les propriétaires fonciers qui fait appel à un conseiller foncier spécialisé dont le rôle consiste à :

- Assurer un contact direct et une liaison entre les propriétaires fonciers de la région et Enbridge Gas ;
- Être à la disposition des propriétaires fonciers pendant le projet et tout au long des activités de construction ;
- Servir de point de contact unique pour tous les propriétaires fonciers et répondre à leurs préoccupations et à leurs questions ;
- Aborder toutes les questions foncières relatives à l'utilisation temporaire de la propriété, aux accords d'accès, aux servitudes permanentes et aux incidences ou recours en matière de propriété.

Construction d'un gazoduc Enbridge



1. Pre-construction tiling
2. Surveying and staking
3. Clearing

4. Right-of-way topsoil stripping
5. Front-end grading
6. Stringing pipe

7. Field bending pipe
8. Lining-up pipe
9. Welding process

10. X-ray or ultrasonic inspection, weld repair
11. Field coating
12. Digging the trench

13. Padding trench bottom
14. Final inspection and coating repair
15. Lowering pipe

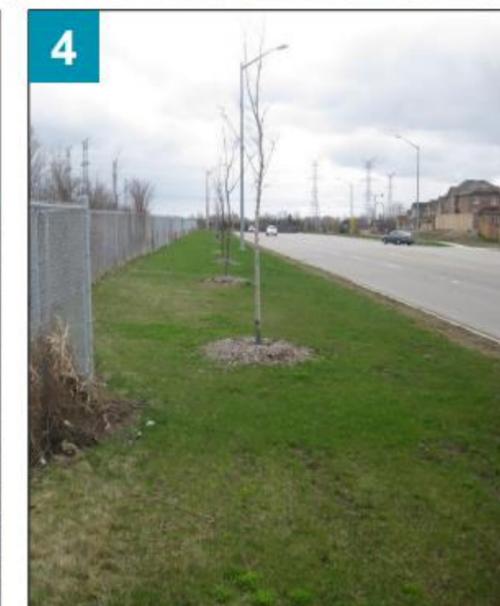
16. Backfilling
17. Hydrostatic testing
18. Site restoration and post-construction tiling

Remarque : l'infographie sur la construction concerne plus particulièrement l'installation de tuyaux d'acier en tranchée ouverte et sert uniquement de référence.

Construction d'un gazoduc Enbridge (suite)

Le processus de construction d'un pipeline comprend diverses procédures, décrites dans la diapositive précédente.

- **Photo 1** : montre un gazoduc typique d'Enbridge Gas. **Le projet de pipeline de Casselman** comprendra l'installation d'un pipeline en acier de **6 à 8** pouces.
- **Photo 2** : représente un exemple de tranchée à ciel ouvert créée pendant le processus d'installation.
- **Photo 3** : représente le processus de remblayage d'une tranchée.
- **Photo 4** : représente le nettoyage définitif et la remise en état. Une fois le gazoduc installé, le nettoyage comprendra la remise en état de l'emprise et des autres zones de travail.

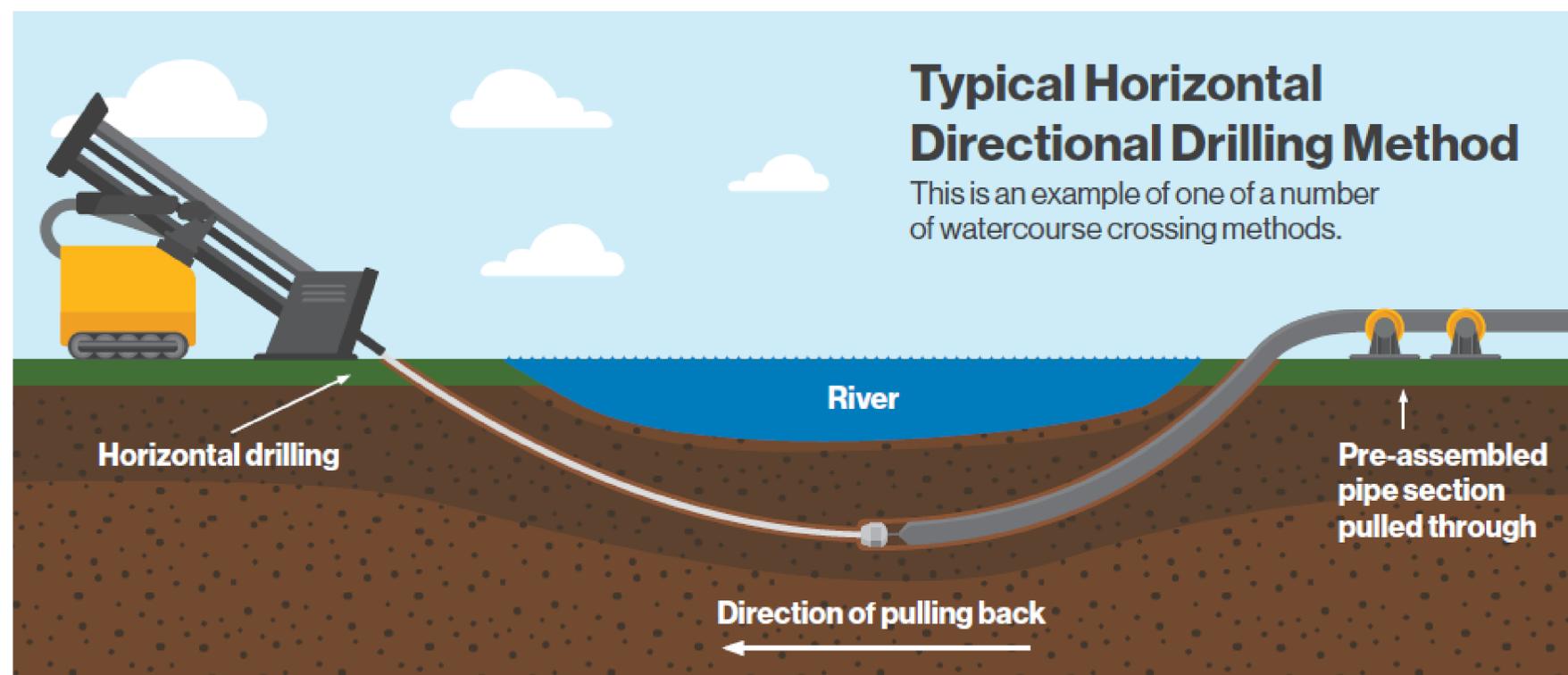


Méthodologie du forage horizontal dirigé



Protéger l'eau, la faune et la flore et la terre

- Si le nouveau gazoduc traverse des cours d'eau et des zones humides, la technologie sans tranchée, telle que le forage directionnel horizontal (comme le montre la figure ci-contre), sera utilisée pour le plus grand nombre possible de croisements afin de minimiser les perturbations.
- Toutes les traversées respectent les meilleures pratiques de construction, les lignes directrices et les permis délivrés par Pêches et Océans Canada, le ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs, et les autorités locales responsables de la conservation.



Conception des pipelines



Le pipeline en acier est conçu pour satisfaire et/ou dépasser les réglementations du Groupe CSA (anciennement l'Association canadienne de normalisation) (norme Z662 Oil and Gas Pipeline Systems) et les réglementations applicables de l'Office des normes techniques et de la sécurité (TSSA).

Sécurité et intégrité des pipelines

Enbridge Gas prend de nombreuses mesures pour garantir l'exploitation sûre et fiable de son réseau de gazoducs, dont :

- Concevoir, construire et tester nos pipelines, afin de satisfaire ou de dépasser les exigences fixées par les normes industrielles et les autorités réglementaires ;
- Surveiller de manière continue l'ensemble du réseau ;
- Effectuer des contrôles réguliers sur le terrain pour détecter les fuites et confirmer que les méthodes de prévention de la corrosion fonctionnent comme prévu.

Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité



Notre engagement

- Enbridge Gas s'engage à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes affectées par ses activités.
- Enbridge Gas fournira un environnement de travail sûr et sain et ne compromettra pas la santé et la sécurité de quiconque.
- Notre objectif est de ne pas avoir d'incidents et d'atténuer les incidences sur l'environnement en travaillant avec nos parties prenantes, nos pairs et d'autres acteurs pour promouvoir des pratiques environnementales responsables et une amélioration continue.
- Enbridge Gas s'engage à protéger et à gérer l'environnement et reconnaît que la prévention de la pollution, la biodiversité et la conservation des ressources sont les clés d'un environnement durable.
- Tous les employés doivent s'assurer de contribuer à un environnement de travail sûr, d'adopter des comportements sécuritaires vis-à-vis du travail et d'exercer leurs activités de manière responsable sur le plan environnemental.

Projet de pipeline de Casselman



Prochaines étapes

Après cette séance d'information publique, Enbridge Gas a l'intention de poursuivre le programme d'activités suivant :



Merci de votre attention!

Au nom de l'équipe de projet, nous vous remercions d'avoir participé à cette séance d'information publique. Veuillez remplir le questionnaire avant le **6 juin 2025**, afin que vos commentaires soient pris en compte dans le cadre du processus de sélection de l'itinéraire du pipeline.

Jordan Witt

Planificateur environnemental
Étude d'impact et demande de permis

AECOM Canada ULC

Téléphone : (226) 749-4591

Courriel : CasselmanPipelineProjectEA@aecom.com

Greg Asmussen

Conseiller principal en environnement
Terrains, demande de permis et environnement

Enbridge Gas Ontario

Téléphone : (416) 606-8891

Pour de plus amples renseignements sur le projet proposé, veuillez consulter le site web du projet d'Enbridge Gas à l'adresse suivante : **enbridgegas.com/casselmanpipeline**.